

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 410

présenté par

M. de Ganay, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Boëlle,
Mme Corneloup et Mme Bonnivard

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.